



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale de l'enseignement scolaire
Service de l'accompagnement des politiques
éducatives

Conseiller technique pour l'éducation à la Défense
DGESCO CT
N°-D2022-008267
Affaire suivie par :
Stéphane COLIN
Tél : 01 55 55 22 83
Mél : stephane.colin@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

MINISTÈRE DES ARMÉES

Direction de la mémoire, de la culture et des archives
Sous-direction de la mémoire combattante
Bureau de l'action pédagogique et de l'information mémorielles
Affaire suivie par :
Anne-Gaël LE MENER
Tél : 09 88 68 20 10
Mél : anne-gael.le-mener@intra.def.gouv.fr

14 rue Saint-Dominique
75700 Paris SP 07

Paris, le 7 septembre 2022

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Le ministre des armées

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

Objet : Feuille de route des trinômes académiques – année scolaire 2022-2023

Références : - Article L- 312-12 du code de l'éducation

- Protocole interministériel du 20 mai 2016 développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale
- Convention cadre du 22 novembre 2017 relative aux actions des trinômes académiques

Depuis plus de trente-cinq ans, les trinômes académiques ont démontré leur utilité et leur pertinence dans le développement de l'enseignement de défense sur l'ensemble du territoire.

Le rayonnement de leurs actions, conforté par le protocole interministériel du 20 mai 2016 renforçant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale, s'accroît par leur constante adaptation aux évolutions de l'enseignement de défense. Leurs missions se révèlent essentielles dans l'apprentissage de la citoyenneté et la compréhension des enjeux de défense, contribuant au renforcement du lien des jeunes générations avec la Nation.

L'enseignement de défense est un enjeu majeur dans le contexte géopolitique actuel du retour des conflits armés sur le territoire européen. Le discours du Président de la République, le 13 juillet dernier, nous rappelle l'impérieuse nécessité d'être particulièrement attentif aux « forces morales », élément essentiel de la cohésion de la Nation.

PJ :

- Annexe 1 - Bilan des actions des trinômes académiques soutenues par la DMCA en 2021-2022
- Annexe 2 - Typologie des actions des trinômes académiques.

Les actions conduites par les trinômes académiques participent à cet impératif. Le bilan des actions académiques, présenté en annexe 1, démontre leur dynamisme avec une diversité d'actions programmées. Il est établi sur la base des actions soutenues par la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère des armées, après avis de la commission pour l'enseignement de défense (CPEDEF) qui associe le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et l'Union des auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (Union-IHEDN). Il n'est donc pas nécessairement exhaustif, de très nombreuses actions étant conduites sans demandes, d'un soutien financier du ministère des armées.

Afin de faciliter et d'accompagner les missions des trinômes académiques, **la présente feuille de route pour l'année 2022-2023 définit les orientations nationales qui constituent le cadre de développement de leurs actions territoriales.**

La typologie, présentée en annexe 2, permet une meilleure identification des actions à réaliser. Les trinômes académiques devront poursuivre et encourager sur l'ensemble du territoire les actions interdisciplinaires vers la jeunesse **en renforçant leurs composantes historiques et mémorielles. Une ouverture aux nouvelles thématiques d'enseignement de défense devra être initiée.** Ces actions porteront sur les enjeux géopolitiques et stratégiques et sur les espaces de conflictualité dans les champs matériels et immatériels : enjeux maritimes (y compris les grands fonds sous-marins), cyberdéfense, espace exo atmosphérique, désinformation (en lien avec l'éducation aux médias et à l'information), dimension sécuritaire des enjeux climatiques (en lien avec l'éducation au développement durable), résilience, enjeux du numérique, etc. En outre, **le champ de l'éducation artistique et culturelle**, comme vecteur d'éducation à la défense, pourra être investi.

Le développement des actions au bénéfice de **publics scolaires relevant de territoires ou de dispositifs spécifiques** (voir encadré annexe 2) devra être poursuivi. Celles **porteuses d'innovations**, seront valorisées au travers d'un meilleur soutien financier et une communication associée (site internet chemins de mémoire, réseaux sociaux institutionnels, revues institutionnelles, etc.) avec un objectif de capitalisation en termes de méthodologie et de duplication.

Les actions considérées comme prioritaires pour l'année scolaire 2022-2023 sont les suivantes :

- 1) le développement soutenu des **actions de formation** à l'enseignement de défense **des équipes pédagogiques, enseignants, personnels de direction et corps d'inspections territoriaux, est un objectif prioritaire.** En effet, ils sont **des relais stratégiques** dans le déploiement de l'éducation à la défense. Ce développement devra s'opérer sur deux périmètres : la formation initiale, en prenant attache des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), et la formation continue, en lien avec les écoles académiques de la formation continue (E AFC) ;
- 2) les trinômes contribueront également **au développement des classes de défense et de sécurité globales**, à travers le soutien aux projets d'enseignement de défense et la recherche de nouveaux partenaires ;
- 3) le développement et le soutien aux rallyes citoyens devront être poursuivis avec **un objectif d'un rallye citoyen par académie en 2022-2023** puis, à moyen terme, un rallye par département. Cette action pourra être **élargie au profit d'un public scolaire plus jeune (CM2, 6^{ème}, 5^{ème})** en adaptant les rallyes en fonction de l'âge des participants, avec une dimension mémorielle renforcée ;
- 4) les trinômes académiques soutiendront, par leurs actions, **la montée en puissance du service national universel** et pourront mobiliser leurs membres afin d'accompagner ou encadrer les séjours de cohésion. Dans cette perspective de montée en puissance, **l'offre des missions d'intérêt général devra augmenter** avec de nouveaux partenariats ;

- 5) **les actions vers l'enseignement supérieur** devront être poursuivies avec dynamisme en développant les actions d'enseignement de défense (colloques, séminaires...) vers les étudiants, dans **une recherche constante de mutualisation au sein des bassins éducatifs**. Ces actions seront organisées en lien avec les référents enseignement de défense et de sécurité (REDS) des établissements d'enseignement supérieur et pourront s'ouvrir aux étudiants des INSPÉ.

Enfin, les trinômes académiques devraient être sollicités dans le cadre d'une **enquête nationale** conduite par le MENJ.

Nous vous remercions très sincèrement de votre implication et de celle de vos équipes dans le soutien aux missions des trinômes académiques.

Pour les ministres et par délégation

Le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY

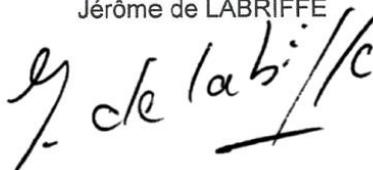
Le directeur de la mémoire, de la culture
et des archives



Sylvain MATTIUCCI

Le Président de l'Union des associations d'auditeurs
de l'Institut des hautes études de défense nationale

Jérôme de LABRIFFE



BILAN NATIONAL DES ACTIONS DES TRINOMES ACADÉMIQUES EN 2021/2022

(Feuille de route année scolaire 2021/2022)

Ce bilan est réalisé sur la base des actions programmées durant l'année scolaire 2021/2022 et ayant fait l'objet d'une demande de soutien financier de la Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère des armées.

Ces actions ont été soumises par la DMCA à l'avis des commissions pour l'enseignement de défense (CPEDEF) du 10 novembre 2021, du 31 mars 2022 et du 30 juin 2022.

Le bilan présente une répartition des projets par trinôme académique et par typologie.

✓ *Par trinôme académique :*

Trinôme académique	Académie	Nombre total de projets
AR19 Midi-Pyrénées	Toulouse	18
AR12 Languedoc-Roussillon	Montpellier	16
AR10 Franche-Comté	Besançon	13
AR14 Région lyonnaise	Lyon	10
AR27 Océan Indien	La Réunion	8
AR04 Bourgogne	Dijon	7
AR09 Provence	Aix-Marseille	7
AR18 Poitou Charentes	Poitiers	7
AR01 Aquitaine	Bordeaux	6*
AR24 Picardie	Amiens	6
AR15 Nord	Lille	5
AR13 Lorraine	Nancy-Metz	4
AR16 Paris Ile-de-France	Créteil	4
AR17 Pays de Loire	Nantes	4
AR21 Ile-de-France Versailles	Versailles	4
AR25 Limousin	Limoges	4
AR32 Nouvelle-Calédonie	Nouméa	4
AR29 Nice Côte d'Azur	Nice	3
AR08 Dauphiné Savoie	Grenoble	2
AR20 Var / Corse	Nice	2
AR02 Auvergne	Clermont-Ferrand	1
AR11 Normandie	Rouen	1
AR23 Champagne-Ardenne	Reims	1
AR26 Martinique	Martinique	1
TOTAL		138

*Six dossiers ont été portés par l'AR01 Aquitaine dont deux dossiers regroupant respectivement neuf et cinq actions, portant le nombre d'action de l'AR01 à 18 et le total d'actions à 150

Le nombre total de projets programmés s'élève à 138 (pour 150 actions) dont 52 dossiers présentés lors de la CPEDEF du 10 novembre 2021, 55 dossiers présentés lors de la CPEDEF du 31 mars 2022 et 31 dossiers (pour 43 actions) présentés lors de la CPEDEF du 30 juin 2022. 24 associations régionales (AR) sur 33 ont présenté des projets lors de ces CPEDEF, soit près des trois quarts.

✓ *Répartition des projets par typologie :*

Typologie FDR	Nombre total de projets
Rallye citoyen	44*
Action mémorielle et d'enseignement de défense	43
Colloque, conférence, séminaire, rencontre	24
Formation au profit du personnel de l'Education Nationale	14
Action au profit d'un établissement d'enseignement supérieur	8
Action au profit d'un INSPE	5
TOTAL	138

*L'AR01 Aquitaine a présenté deux dossiers regroupant respectivement neuf et cinq rallyes citoyens, portant le nombre total de rallyes à 56 et le nombre d'actions totales à 150.

La répartition des actions révèle une large diversité des actions programmées. La programmation de rallyes, qui représentent près d'un tiers de ces actions, traduit le souci de maintenir une activité en faveur des jeunes. Ces derniers bénéficient également d'actions mémorielles et pédagogiques, notamment dans le cadre des dispositifs des cadets de la défense et des classes de défense et de sécurité globales (CDSG). Le soutien de la DMCA porte alors sur la dimension mémorielle de ces actions.

TYPLOGIE DES ACTIONS DES TRINÔMES ACADÉMIQUES

- ❖ **Rallye citoyen** : action pluridisciplinaire d'enseignement de défense proposant aux élèves de participer à un parcours aux dimensions citoyennes, sportives et mémorielles, à travers différentes activités ou ateliers proposés par l'Éducation nationale, les armées, l'Union-IHEDN et de nombreux partenaires publics, associatifs ou privés (y compris SDIS ou associations agréées de sécurité civile). Des ateliers pourront promouvoir les autres éducations transverses (ex : le développement durable, l'éducation aux médias et à l'information) dans l'objectif 'acquérir une culture de l'engagement au profit de la collectivité.
- ❖ **Formation à l'enseignement de défense au profit du personnel de l'Éducation nationale** : stage de formation continue, réservé ou principalement destiné aux personnels de l'Éducation nationale (enseignants, personnels de direction, cadres intermédiaires...), en lien avec les écoles académiques de formation continue (EAFC).
- ❖ **Action mémorielle et d'enseignement de défense**: action contribuant à l'enseignement de défense par des visites ou échanges avec des unités ou par la participation de la jeunesse à la transmission de la mémoire des conflits contemporains (ex. : visite de lieux de mémoire, participation à des commémorations, voyages pédagogiques mémoriels, concours, etc.). Les trinômes académiques s'attacheront à soutenir et encourager tout particulièrement les projets d'enseignement de défense **des classes de défense et de sécurité globales (CDSG) et du dispositif des « cadets de la défense »**.
- ❖ **Colloque, conférence, séminaire, rencontres, journées découverte des missions et métiers** : réunions impliquant plusieurs types de publics et plusieurs intervenants sur un thème relevant d'une question de défense ou de la mémoire des conflits contemporains (1870 à nos jours), se déroulant sous la forme d'une rencontre (ex. : rencontre avec une unité militaire, forum, rencontre musicale etc.).
- ❖ **Action au profit d'un Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)** : formation à l'enseignement de défense, y compris dans sa dimension mémorielle, proposée aux étudiants ou stagiaires des INSPÉ. Elle est cependant non exclusive à un autre public.
- ❖ **Action au profit d'un établissement d'enseignement supérieur (hors INSPÉ)** : action d'enseignement de défense auprès d'un public d'un établissement d'enseignement supérieur, sous la forme de formation ou de séminaire.
- ❖ **Dans le cadre du Service national universel**, les trinômes académiques peuvent proposer des missions d'intérêt général (MIG) dans le domaine de l'enseignement de défense. Ils ont en effet pour vocation de concevoir des activités variées concourant au développement de la culture de défense. Les MIG peuvent ainsi prendre la forme d'une participation à l'organisation d'une activité du trinôme (ex. : rallyes citoyens, commémorations) ou à la valorisation de l'action du trinôme (ex : réalisation de reportages).

Pour l'ensemble de ces actions, les trinômes académiques doivent tout particulièrement intégrer les publics scolaires des établissements relevant d'un réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+), implantés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou en cités éducatives, les lycées professionnels, les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), les lycées d'enseignement adapté (LEA) et les établissements avec internat d'excellence, les établissements situés en zone rurale isolée ou disposant de dispositifs spécifiques (classes unité localisée pour l'inclusion scolaire « ULIS », sections d'enseignement général et professionnel adapté « SEGPA »).

Seront également intégrés dans les actions des trinômes académiques les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants « UPE2A », ainsi que les scolaires relevant des dispositifs relais, sous-main de justice et des établissements médico-sociaux.

Une attention particulière doit également être portée aux élèves en milieu rural éloignés d'une offre militaire, culturelle et mémorielle.